

Chapitre 5 – Constats alarmants sur l’accessibilité aux études supérieures pour les étudiants Sourds

L’enseignement supérieur est censé incarner l’égalité des chances, la méritocratie, la liberté intellectuelle. Mais pour les étudiants Sourds, il demeure un parcours d’obstacles — un combat quotidien pour faire valoir un droit pourtant garanti par la loi. Derrière les proclamations d’« université inclusive » se cache une réalité brutale : **l’accessibilité des études supérieures reste largement théorique.**

Depuis la loi du 11 février 2005 et la Charte Université-Handicap de 2007, la France s’est dotée d’un arsenal législatif ambitieux : égalité des droits, accompagnement personnalisé, accessibilité du bâti et des services, présence de référents handicap. Les textes sont nombreux, les chartes renouvelées, les rapports optimistes. Mais la mise en œuvre, elle, reste défailtante. Les chiffres parlent d’eux-mêmes : parmi les étudiants en situation de handicap, seuls 0,3 % bénéficient d’un interprète en LSF. Et aucune statistique fiable ne permet de savoir combien d’étudiants Sourds signants parviennent réellement à terminer leurs études. **L’égalité proclamée se dissout dans l’ombre des chiffres absents.**

Les établissements d’enseignement supérieur sont tenus d’assurer l’égalité d’accès aux savoirs et de mettre en place des aménagements adaptés. Pourtant, d’un campus à l’autre, la réalité varie du tout au rien. Certaines universités développent de véritables pôles d’excellence en accessibilité ; d’autres, faute de moyens ou de volonté, préfèrent décourager l’inscription d’étudiants Sourds, allant jusqu’à leur signifier implicitement qu’ils seraient « mieux ailleurs ». Cette disparité crée une géographie de l’inclusion : **à Paris ou Toulouse, on accompagne ; ailleurs, on exclut par ignorance ou par défaut.**

La circulaire de 2024 tente de corriger le tir : elle renforce les obligations de transparence, augmente les financements et impose un suivi individualisé. Mais cette avancée reste fragile tant que la pénurie d’interprètes, la lourdeur administrative et le cloisonnement institutionnel persistent. Dans bien des cas, c’est encore l’étudiant Sourd qui doit **organiser lui-même son accessibilité**, jonglant entre la MDPH, l’Agefiph, les Missions Handicap et les financements participatifs. Une charge mentale et logistique insoutenable, à mille lieues du principe d’égalité des chances.

L’un des constats les plus accablants du chapitre tient à la **discontinuité du parcours** : tout au long du processus — orientation, inscription, aménagements, examens, stages — l’accessibilité dépend davantage du hasard des rencontres que d’une politique cohérente. Dès le lycée, les élèves Sourds sont souvent mal informés, mal orientés, voire dissuadés de poursuivre des études longues. Sur Parcoursup, aucune case ne permet de signaler la nécessité d’aménagements ; la fiche « handicap » n’est même pas prise en compte dans la sélection. **L’égalité de droit s’arrête à la porte du logiciel.**

Une fois à l’université, les difficultés se multiplient : délais de mise en place des aménagements, manque de coordination entre enseignants et référents handicap, absence d’interprètes pour les cours ou les examens. Certains services proposent même de « rallonger » la durée des études pour pallier leur incapacité à rendre les cours accessibles — transformant l’étudiant Sourd en éternel retardataire institutionnel.

Le texte dénonce également une pratique injustifiable : **le refus partiel ou total de prise en charge des frais d'interprétation ou de transcription**, obligeant les étudiants à payer eux-mêmes ces frais. Ce détournement du principe de compensation transforme un droit en privilège réservé à ceux qui peuvent payer.

Paradoxalement, la LSF jouit aujourd'hui d'une visibilité croissante dans les universités : modules de découverte, ateliers de sensibilisation, campagnes de communication. Mais cette mise en avant cache une contradiction majeure : **la langue des signes est valorisée pour les entendants, mais reste inaccessible aux Sourds eux-mêmes.** Les étudiants signants manquent cruellement d'interprètes, de supports visuels, et d'enseignants formés. Ils se retrouvent exclus d'un système qui prétend, pourtant, célébrer leur langue. Ce paradoxe symbolise une inclusion de façade : l'institution affiche la diversité comme un emblème, tout en maintenant les barrières structurelles qui empêchent les premiers concernés d'en bénéficier.

Le chapitre analyse avec rigueur la complexité des dispositifs existants : entre la MDPH, la PCH, les bourses du CROUS, les aides de l'Agefiph ou de la FÉDÉEH, les parcours se perdent dans un labyrinthe administratif. Les formations professionnalisantes peuvent bénéficier d'aides spécifiques ; les formations académiques, beaucoup moins. Cette inégalité d'accès aux financements pousse certains étudiants Sourds à se détourner des études longues, faute de moyens.

Le résultat est clair : **plus le niveau d'étude s'élève, plus la présence d'étudiants Sourds décroît.** Les masters et doctorats restent presque inaccessibles, faute d'adaptation structurelle. L'enseignement supérieur produit ainsi une forme d'exclusion par épuisement.

Quand l'accessibilité n'est pas garantie, certains étudiants finissent par choisir le distanciel, espérant y trouver une solution. Mais le CNED et les cours en ligne ne remplacent pas l'interaction humaine ni la vie universitaire. Beaucoup témoignent d'un sentiment d'isolement extrême, d'une perte de sens et d'une démotivation profonde. Les études deviennent alors un combat solitaire, souvent perdu d'avance. Le chapitre raconte ainsi des parcours brisés, des talents découragés, des abandons évitables. **Chaque étudiant Sourd qui quitte l'université faute d'accessibilité est la preuve tangible de l'échec collectif d'un système.**

Le chapitre se conclut sur un constat sans appel : **l'université française demeure sourde à la surdité.** Tant que la question de l'accessibilité restera cantonnée à la marge, tant que la LSF ne sera pas reconnue comme langue d'enseignement à part entière, tant que les étudiants Sourds devront se battre pour obtenir ce que la loi leur promet déjà, l'inclusion restera une illusion politique.

L'université ne sera réellement républicaine que lorsqu'elle cessera de "tolérer" les étudiants Sourds pour enfin **les accueillir, les écouter et apprendre d'eux.**